



Compte-rendu des délibérations du Conseil municipal de RÉAUVILLE (DRÔME) du 15 mars 2021

L'an deux mil vingt et un, le quinze mars à dix-huit heures quarante-cinq,
le Conseil municipal de la Commune de Réauville dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle polyvalente, sous la présidence de M. Norbert PERRIN, Maire.

Date de convocation : 9 mars 2021

Présents : Mesdames : Monique ALLÈGRE, Catherine BLANC, Elisabeth BOMMEL.

Messieurs : Norbert PERRIN, Christian BERNARD, Jean Luc FAUCON, Marc GASSER, Vincent GOUDON.

Absents excusés : Lauriane MOINE a donné pouvoir à Catherine BLANC, Fabrice PRAVE a donné pouvoir à Marc GASSER, Gilles SARACCO a donné pouvoir à Jean Luc FAUCON

→ Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Monique ALLÈGRE est désignée secrétaire de séance.

OBJET	Pour	Contre	Abst	Délibérations
• CDD agent technique	11	0	0	M. le Maire propose à l'assemblée le recrutement d'un Contrat Unique d'Insertion pour les fonctions d'agent technique. Pour 6 mois, sur la base de 31h/semaine, le reste à charge de la Commune pour ce contrat aidé à 80% serait d'environ 2 850 €. Ce contrat pourrait éventuellement être prolongé jusqu'à 18 mois au total. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de : - créer un poste emploi-CUI d'agent technique, sur la base de 31h/semaine, pour une durée de 6 mois, du 01/04/2021 au 30/09/2021. L'agent sera rémunéré sur la base du SMIC horaire au prorata du nombre d'heures mensuelles effectuées ; - autoriser Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement et à signer les actes correspondants ; - inscrire au budget les crédits correspondants.
• Droit de place pour commerçants ambulants	11	0	0	Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'instaurer, à compter du 1er mai 2021, un droit de place pour les commerçants ambulants utilisant l'électricité communale : - 5€/jour pour une présence occasionnelle, - 18 €/mois pour une présence hebdomadaire, - 9 €/mois pour une présence une semaine sur deux.
• Autorisation d'engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2021 de la commune : complément à la délibération n° 004-01-2021	11	0	0	Monsieur le Maire expose que le Conseil municipal a délibéré le 18 janvier 2021 (délibération n°004-01-2021) pour l'autoriser à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement nouvelles avant le vote du budget 2021, dans la limite de la répartition du tableau joint à cette délibération.



			<p>Il convient de rajouter une nouvelle dépense à ce tableau afin d'imputer la facture de NALDEO, concernant le Schéma Directeur de Défense Incendie (DECI) pour un montant TTC de 5 892,00 € sur le budget de la Commune chapitre 20 et non sur celui « eau et assainissement ».</p> <p>Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement nouvelles avant le vote du budget 2021, dans la limite de la répartition du tableau ci-dessous.</p> <table border="1"><thead><tr><th>Chapitres Dépenses</th><th>Désignation Chapitres de dépenses</th><th>Montant autorisé</th></tr></thead><tbody><tr><td rowspan="2">20</td><td>Immobilisations incorporelles</td><td>35 892,00</td></tr><tr><td>. Etudes dans le cadre du projet « Cœur du village » . Schéma Directeur de Défense Incendie (DECI)</td><td></td></tr><tr><td rowspan="4">21</td><td>Immobilisations corporelles</td><td>100 000,00</td></tr><tr><td>. Amélioration confort école : jeux, traitement acoustique cantine, sécurisation</td><td></td></tr><tr><td>. Cimetière : restauration du portail</td><td></td></tr><tr><td>. Eglise : réfection des marches</td><td></td></tr><tr><td></td><td>. Installations de radars pédagogiques</td><td></td></tr></tbody></table>	Chapitres Dépenses	Désignation Chapitres de dépenses	Montant autorisé	20	Immobilisations incorporelles	35 892,00	. Etudes dans le cadre du projet « Cœur du village » . Schéma Directeur de Défense Incendie (DECI)		21	Immobilisations corporelles	100 000,00	. Amélioration confort école : jeux, traitement acoustique cantine, sécurisation		. Cimetière : restauration du portail		. Eglise : réfection des marches			. Installations de radars pédagogiques	
Chapitres Dépenses	Désignation Chapitres de dépenses	Montant autorisé																					
20	Immobilisations incorporelles	35 892,00																					
	. Etudes dans le cadre du projet « Cœur du village » . Schéma Directeur de Défense Incendie (DECI)																						
21	Immobilisations corporelles	100 000,00																					
	. Amélioration confort école : jeux, traitement acoustique cantine, sécurisation																						
	. Cimetière : restauration du portail																						
	. Eglise : réfection des marches																						
	. Installations de radars pédagogiques																						
<p>• Jardins communaux : mise à jour du règlement intérieur</p>			<p>Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'actualiser la convention d'utilisation et règlement des JARDINS COMMUNAUX.</p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :</p> <ul style="list-style-type: none">- accepte la nouvelle rédaction de la Convention d'utilisation et règlement des JARDINS COMMUNAUX,- demande à Monsieur le Maire d'en assurer la publication aux utilisateurs et affichage.																				
<p>• Intervention Gaïa'sso à l'école</p>			<p>Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention relative à la mise en place d'activités physiques pour les élèves du RIP Montjoyer/Réauville du 04/01/2021 au 09/04/2021</p>																				



<p>• Travaux de maçonnerie portail de l'école</p>			<p>Monsieur le Maire expose que la délibération n° 081-11-2020 concernant le projet «Ecole, amélioration confort et bien-être », confiait les travaux de réalisation et de mise en place d'un portail à l'entrée est de l'école à la SAS BOISSIER pour un montant H.T. de 5 440,00 €.</p> <p>M. Gérald BOISSIER étant dans l'impossibilité d'effectuer la mise en place du portail, Monsieur le Maire propose de confier ces travaux à l'Entreprise AB MACONNERIE qui a établi un devis d'un montant de 3 020,00 € H.T.</p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de confier uniquement les travaux de maçonnerie pour la mise en place du portail de l'école à AB MACONNERIE pour un montant de 3 020,00 € H.T.</p>
--	--	--	---

La séance est levée à 20h00.

Prochaine réunion du Conseil municipal **le lundi 29 mars 2021** à 18h45

Le Maire
Norbert PERRIN